



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### e-COMMERCE

**CORONAVIRUS - le cabinet SVA reste mobilisé à vos côtés et vous propose son assistance juridique pour appréhender tous les impacts du Covid-19 sur les modalités de distribution de vos produits et services -**

La crise sanitaire actuelle impacte nécessairement la distribution « physique » de vos produits et services.

Pour continuer à mettre en avant leur distribution, il convient donc de proposer leur vente en ligne.

La rédaction de conditions générales de vente (BtoB / BtoC) est une étape indispensable et obligatoire pour toute exploitation d'un site de e-commerce.

L'équipe droit économique du cabinet SVA est à votre disposition pour vous accompagner sur l'ensemble de ces problématiques.

**Alain COHEN-BOULAKIA**

[acohen@sv-avocats.com](mailto:acohen@sv-avocats.com)

Associé au sein du cabinet SVA

*Droit économique, droit immobilier*

**Stéphane DESTOURS**

[sdestours@sv-avocats.com](mailto:sdestours@sv-avocats.com)

Associé au sein du cabinet SVA

*Droit économique, droit public*

**Mathilde IGNATOFF**

[mignatoff@sv-avocats.com](mailto:mignatoff@sv-avocats.com)

Collaboratrice au sein du cabinet SVA

*Droit économique, droit commercial*

**Agathe LE QUELLEC**

[alequellec@sv-avocats.com](mailto:alequellec@sv-avocats.com)

Collaboratrice au sein du cabinet SVA

*Droit économique, droit commercial*